



LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE LEGRAND

• **Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels**

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 85 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.

• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits et fournir des informations conformes à l'ISO 14025**

Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...).



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Fonction	Permettre aux utilisateurs de faire fonctionner à distance un appareil filaire, en utilisant la communication radio ZigBee Green Power. Cette fonction est assurée pendant 20 ans par son auto-génération d'énergie.	
Produit de Référence		
	Réf. 0 677 23L	Réf. 0 666 31
	Commande sans fil sans pile avec plaque de finition blanche	

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Réf. mécanisme Commande simple sans fil sans pile	Réf. mécanisme Commande double sans fil sans pile	Réf. plaque
<ul style="list-style-type: none"> • 0 677 23L • 0 677 73L • 0 677 79L • 0 770 53L • 7 418 13L • 7 418 43L • 7 418 73L • 6 000 83L 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 677 24L • 0 677 74L • 0 677 80L • 0 770 54L • 7 418 12L • 7 418 42L • 7 418 72L • 6 000 88L 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 666 31 • 0 689 01 • 0 689 71 • 0 788 02L • 7 411 01 • 7 411 31 • 7 411 51 • 6 008 01



MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il respecte les restrictions d'usage des substances dangereuses définies par la Directive RoHS 2011/65/EU amendée par la directive déléguée 2015/863/CE, et son amendement 2017/2102/CE.

Masse totale du Produit de Référence	106 g (tout emballage inclus)				
Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	19,8 %	Acier	1,8 %	Divers composants électroniques	2,3 %
ABS	15,2 %	Alliage de cuivre	1,2 %	Carte électronique	0,8 %
PBT	3,3 %				
PP	0,5 %	Autre métal	0,2 %		
Autre plastique	0,3 %	Alliage d'argent	< 0,1 %		
Emballage(s) en % de la masse					
PP	0,6 %			Papier	30,2 %
PE	0,2 %			Bois	23,6 %
Total plastiques	39,9 %	Total métaux	3,2 %	Total autres	56,9 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 26 % en masse.



FABRICATION

Le Produit de Référence est issu de sites ayant reçu la certification ISO14001.



DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de magasins implantés pour optimiser les flux logistiques. Ainsi le Produit de Référence est transporté essentiellement par route, sur une distance moyenne de 780 km, représentative d'une commercialisation en Europe.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/EU relatives aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638.

En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 97 % (en % de la masse de l'emballage).



INSTALLATION

Pour l'installation de ce produit, seuls des outils standards sont nécessaires.



UTILISATION

Dans les conditions normales d'usage, ce produit ne nécessite pas d'entretien, de maintenance ou de produits additionnels.



FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2012/19/EU). Il doit donc être traité par les filières de fin de vie locales des DEEE.

• **Responsabilité élargie du producteur :**

La commercialisation de ce produit fait l'objet d'une contribution aux éco-organismes chargés, pour chaque pays d'Europe, de piloter la fin de vie des produits dans le champ d'application de la directive européenne sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

• **Le taux de recyclabilité :**

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 93 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière de traitement pour la fin de vie de ce produit.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 37 %
- Matériaux métalliques (hors emballage) : 3 %
- Emballage (tout type de matériaux) : 53 %



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en Europe, conformément aux normes locales en vigueur.

Pour chaque phase, les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte :

Fabrication	Les matériaux et composants du produit, les transports nécessaires à sa réalisation, son emballage ainsi que les déchets inhérents à sa fabrication.
Distribution	Le transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une moyenne des livraisons sur la zone de commercialisation.
Installation	La fin de vie des emballages.
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario d'utilisation : basé sur une autonomie de 20 ans sans fil et sans pile. • Modèle énergétique : Electricity Mix; Europe 27 - 2008.
Fin de vie	Le scénario de traitement en fin de vie par défaut maximisant les impacts environnementaux.
Logiciel et base de données utilisés	EIME & database CODDE-2018-11



SÉLECTION D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
Contribution au réchauffement climatique	4,31E-01	kgCO ₂ eq.	4,18E-01	97%	4,10E-03	< 1%	3,32E-03	< 1%	0,00E+00	0%	5,57E-03	1%
Appauvrissement de la couche d'ozone	5,14E-07	kgCFC-11 eq.	5,13E-07	100%	8,32E-12	< 1%	1,83E-11	< 1%	0,00E+00	0%	1,38E-10	< 1%
Acidification des sols et de l'eau	9,21E-04	kgSO ₂ eq.	8,65E-04	94%	1,84E-05	2%	1,57E-05	2%	0,00E+00	0%	2,13E-05	2%
Eutrophisation de l'eau	1,20E-03	kg(PO ₄) ³⁻ eq.	1,16E-03	97%	4,24E-06	< 1%	1,22E-05	1%	0,00E+00	0%	2,48E-05	2%
Formation d'ozone photochimique	8,61E-05	kgC ₂ H ₄ eq.	8,20E-05	95%	1,31E-06	2%	1,11E-06	1%	0,00E+00	0%	1,66E-06	2%
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	3,00E-05	kgSb eq.	3,00E-05	100%	1,64E-10	< 1%	1,42E-10	< 1%	0,00E+00	0%	3,54E-10	< 1%
Total d'énergie primaire utilisée	7,26E+00	MJ	7,10E+00	98%	5,80E-02	< 1%	4,59E-02	< 1%	0,00E+00	0%	6,11E-02	< 1%
Volume net d'eau douce consommée	4,22E-02	m ³	4,22E-02	100%	3,67E-07	< 1%	8,10E-07	< 1%	0,00E+00	0%	4,77E-06	< 1%
Appauvrissement des ressources abiotiques - énergies fossiles	5,12E+00	MJ	4,96E+00	97%	5,77E-02	1%	4,49E-02	< 1%	0,00E+00	0%	5,48E-02	1%
Pollution de l'eau	1,15E+02	m ³	1,13E+02	98%	6,75E-01	< 1%	5,22E-01	< 1%	0,00E+00	0%	6,35E-01	< 1%
Pollution de l'air	8,26E+01	m ³	8,15E+01	99%	1,68E-01	< 1%	3,13E-01	< 1%	0,00E+00	0%	6,47E-01	< 1%

Les valeurs des 27 indicateurs définis dans le PCR-ed3-FR-2015 04 02 sont disponibles en format numérique dans la base de données du site sep-ecopassport.org.

Pour avoir les valeurs des impacts environnementaux des produits concernés autres que le Produit de Référence, prendre les valeurs des impacts de celui-ci.

N°enregistrement : LGRP-01613-V01.01-FR	Règles de rédaction : PEP-PCR-ed3-FR-2015 04 02
N° d'habilitation du vérificateur : VH08	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 10-2022	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010 Interne <input type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/>	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 : 2016 Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 «Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III»	
Données environnementales selon la norme EN 15804 : 2012 + A1 : 2013	

